



Mairie de Saint Broladre

02 99 80 25 69

mairiestbroladre@wanadoo.fr

www.saint-broladre.fr

LETTRE D'INFORMATION

SAINT BROLADRE

FÊTE DU VILLAGE

La municipalité organise la fête du village à l'occasion du **14 juillet**. Nous vous proposons de nous retrouver **à partir 12h30** autour d'un **pot républicain**. Ensuite, chacun est invité à ramener son **pique-nique** (ainsi que couvertures, tables, chaises, parasol etc.) pour partager un moment convivial au stade de foot (dans la limite des règles de distanciation sociale).

Nous souhaitons que cette journée soit aussi l'occasion de (re)découvrir le tissu associatif de Saint Broladre. **Toutes les associations de la commune sont donc invitées à participer**. Des stands seront mis à disposition, et des animations vous seront proposées au cours de cet après-midi : **château gonflable, palets, jeux de boule** etc. Toutes les activités sont gratuites.

Le covid-19 circulant toujours, cet événement pourrait être annulé si la situation sanitaire se dégradait. Plus d'information à venir...



ARGENT DE POCHE

Lancement du **dispositif argent de poche** : il s'agit de missions d'intérêt général en juillet/août proposées aux **jeunes de 16 à 18 ans**. Les volontaires reçoivent en échange une gratification de **15€ par demi-journée** (en espèce à la fin de la journée).

Différentes missions vont être proposées : désherbage du cimetière, soutien scolaire pour les plus jeunes et autres petits travaux utiles pour la commune.

N'hésitez pas à contacter la mairie dès maintenant si vous êtes intéressé par le dispositif, ou si vous souhaitez aider à l'encadrement des jeunes volontaires.

VIE MUNICIPALE

Les commissions ont été définies lors des derniers conseils municipaux. Elles sont au nombre de 6 :

- La commission **Investissements d'avenir**, animée par Paul Blavoet, qui couvre l'urbanisme, les travaux de la salle polyvalente, le restaurant communal, les réseaux, le PCS...
- La commission **Santé - social - éducation**, animée par Delphine Colussi, qui s'occupe de l'école, du périscolaire, du CCAS et des Hermelles.
- La commission **Vivre ensemble**, animée par André Dubourg, qui gère les bâtiments communaux, la voirie, le cimetière, les espaces verts, mais aussi les questions relatives au voisinage.
- La commission **Dynamique du territoire**, animée par Francine Louet, qui couvre la vie économique, le tourisme, les cérémonies, la jeunesse et les sports, les Maisons Fleuries...
- La commission **Culture et vie associative**, animée par Myriam Gray, qui fait le lien avec la bibliothèque, les associations, le jumelage.
- La commission **Communication**, animée par Marie Piccolin, pour les lettres d'information et le journal annuel, le site internet, les réseaux sociaux...

La commission administrative du **CCAS** a également été constituée. Elle se compose de M. Gobichon, M^{me} Colussi, M^{me} Mouchel, M. Videloup, M^{me} Glé, M^{me} Louet, M^{me} Bourout, M. Juhel, M^{me} Thoré, M^{me} Leromain et M^{me} Bonhomme.

Prochain conseil municipal : **10/07 à 18h30**.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Classe 0 à Saint Broladre.**
Nous nous retrouvons le **7 novembre au Point G** pour le repas des classes 0.
Prix du repas : **adultes 30€, enfants 10€.**
Si vous êtes intéressé, merci de contacter :
Christophe Goupil : **06 03 46 74 07,**
Maxime Gillet : **06 82 59 41 87,**
Roselyne Bourgeaux : **02 99 80 26 12,**
Véronique Fourrier : **02 99 80 30 26** ou
vedo.fourrier@orange.fr

- Messe en plein air le **26 juillet à 10h30**
à la **Chapelle Sainte Anne.**

- Lancement de la nouvelle saison d'expositions de **l'association des amis de la Chapelle Sainte Anne.** Venez découvrir de nombreux artistes à la chapelle.

- À Roz-sur-Couesnon, le **pardon du mouton est annulé.**

- **Le vide-grenier** organisé par le **comité des fêtes** est reporté sur demande de la préfecture, en raison de la crise sanitaire.

- **Travaux en cours** : tout-à-l'égout rue du stade, enfouissement des réseaux rue de la Duchesse Anne, pose de la clôture du terrain multi-sport.

- **Sports** : tennis, foot, cyclisme, course, rando, boules ou palets... L'**USSB, association sportive de Saint Broladre** se reforme et cherche des volontaires. Vous souhaitez participer et mettre en place certaines activités, contactez la mairie.

BIENVENUE !

À la pharmacie, **Sylvain Lemarchand et Stéphanie Bodin** laissent la place à **Alexia Beaupère et Vincent Dubois** à partir du 1^{er} juillet. Les nouveaux arrivants tiennent à remercier leurs prédécesseurs qui ont pris le temps de les accompagner pour que la transition se passe au mieux. Bienvenue à eux ! Les horaires de la pharmacie restent les mêmes:
lundi - vendredi : 9h - 12h30 / 14h - 19h30
samedi : 9h - 12h30 / 14h30 - 17h

PRÉPARER LA RENTRÉE SCOLAIRE

- Nous souhaitons mettre en place un **accompagnement** avant la rentrée de septembre tous les matins du **24 au 28 Août**, pour les enfants niveau primaire/collège. Si vous êtes intéressés pour aider ou inscrire votre enfant, **contactez la mairie avant fin juillet.**

- Les **dossiers d'inscription** pour l'école seront bientôt disponibles. Renseignements auprès de l'école ou de la mairie.

- Les tarifs des repas et de la garderie restent inchangés l'année prochaine :
– **Restaurant scolaire** : 2,80€ pour les enfants, 4,10€ pour le personnel et les enseignants.
– **Garderie matin** : 1,30€
– **Garderie soir** : 1€ de 16h30 à 17h45, 1€ de 17h45 à 18h45, 1€ de pénalité pour tout dépassement d'horaire.

VIVRE ENSEMBLE

Qu'ils s'agisse de travaux, de bricolage, de jardinage, de musique ou d'animaux, le **bruit est souvent source de conflit** entre voisins.

De nombreux conflits peuvent être évités :
– Avant d'entamer des travaux ou de sortir votre tondeuse un dimanche, pensez à prévenir vos voisins !

Pour en savoir plus :

<https://www.bretagne.ars.sante.fr/index.php/les-differentes-sources-de-bruit-et-leur-reglementation>
En Ille-et-Vilaine, l'**arrêté préfectoral du 10 juillet 2000** régleme les bruits de voisinage.

– Assurez-vous que vous ne faites pas de bruit tard le soir. S'il s'agit d'un événement exceptionnel (une fête par exemple), parlez-en à vos voisins.

– Si vous êtes gêné par les activités de votre voisin, n'hésitez pas à en discuter avec lui.

– Enfin, il revient à chacun d'éviter toute nuisance sonore répétée pour ses voisins.